Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe SPANC : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-154

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.

Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2025 du budget annexe SPANC :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	405 352,34	405 352,34	107 923,55	107 923,55
Réalisé	375 161,91	373 372,91	37 945,08	13 722,97
Résultat de l'exercice	**-1 789,00**		**-24 222,11**	
Reprise du résultat N-1	38 675,59		-63 823,55	
Résultat de clôture	**36 886,59**		**-88 045,66**	
Restes à réaliser				74 450,75
Résultats nets	**36 886,59**		**-13 594,91**	

Après couverture du déficit d'investissement, le résultat libre d'affectation sera de 23 291,68 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2025, le taux de réalisation des opérations réelles en section de fonctionnement, comparativement aux crédits alloués, s'élève à :
- 92,9% en dépenses, contre 71,4 % en 2024 ;
- 101,9% en recettes, contre 78,3 % en 2024.

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 641,06	112 276,98
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	251 599,00	239 014,95
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 002,00	478,45
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 687,31	9 668,56
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**388 929,37**	**361 438,94**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 700,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	13 722,97	13 722,97
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**16 422,97**	**13 722,97**
Total Dépenses	**405 352,34**	**375 161,91**

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** présentent un taux d'exécution de 95,0%, ce qui traduit la différence entre les postes qui ont été budgétés en 2025 et ceux qui ont été pourvus de manière effective. Néanmoins, la masse salariale est stable en 2025 après une augmentation de 28% en 2024 qui avait traduit l'augmentation de l'effectif apprès plusieurs années de difficultés récurrentes à recruter.

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	591,84
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	256 756,81	265 765,69
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 700,00	89 795,43
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,01
78 REPRISES SUR PROVISIONS	819,94	819,94
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**350 276,75**	**356 972,91**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	16 400,00	16 400,00
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**16 400,00**	**16 400,00**
Résultat d'exploitation reporté	**38 675,59**	
Total Recettes	**405 352,34**	**373 372,91**

Les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70) présentent** un taux d'exécution de 103,5% contre 78% en 2024 et sont en hausse de 18% après une baisse de 19% en 2024, traduisant l'activité soutenue de l'année.
Le résultat est cependant très légèrement déficitaire, rappelant la fragilité du modèle économique de ce budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 700,00	21 545,08
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	27 700,00	21 545,08
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	16 400,00	16 400,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	16 400,00	16 400,00
Solde exécution investissement reporté	**63 823,55**	
Total Dépenses	**107 923,55**	**37 945,08**

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 049,83	0,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	74 450,75	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	91 500,58	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 700,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	13 722,97	13 722,97
Sous total recettes d'ordre d'investissement	16 422,97	13 722,97
Total Recettes	107 923,55	13 722,97

Les **« Immobilisations corporelles » (chapitre 21)**, pour 21 545 euros correspondent à l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

Le montant des **restes à réaliser** 2025 s'élève à :
- 0 euros en dépenses ;
- 74 450,75 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**